

À NOS ABONNÉS.

Nous prions nos abonnés qui ne recevaient pas le journal régulièrement de nous en informer au plus tôt, soit en nous adressant un Post card; soit en nous écrivant leur plainte au bureau du "Négociant Canadien," bâtie de la "Gazette," ou au bureau de M.M. Morin & Cie., courtiers, 24 rue St. Sacrement.

Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEUDI 21 DECEMBRE 1871.

CONVENTION DE ST. LOUIS.

La convention commerciale de St. Louis a terminé ses travaux la semaine dernière, en ce qui regarde la grande question des relations du Canada avec les Etats-Unis.

Comme nos lecteurs l'ont constaté par le résumé que nous avons donné de ses délibérations dans notre numéro du 14, elle s'est prononcée unanimement en faveur d'une union douanière des deux pays.

Il ne nous reste que peu de chose à dire là dessus. Nous avons déjà donné notre opinion franchement et impartialement à ce sujet.

Il nous semble évident que commercialement, le Canada ne peut rien désirer de plus profitable, mais que politiquement, ce système équivaldrait à l'annexion, en égard aux Etats-Unis, et à l'indépendance vis-à-vis de l'Angleterre. Nous ne sommes pas prêts, pour notre part, à déclarer maintenant quel intérêt nous devons plutôt sacrifier; mais il semble que ceux qui doivent en décider, ont droit d'être bien informés de tous les aspects de la question.

1o. L'union douanière, en faisant disparaître la barrière qui nous sépare des Etats-Unis, aurait pour premier résultat de mettre fin à la contrebande et de réduire considérablement les frais de la perception du revenu.

2o. L'adoption d'une moyenne entre le tarif canadien et le tarif américain à laquelle on en viendrait en toute probabilité aurait pour conséquence d'imprimer une grande impulsion à l'industrie canadienne, 1o. En lui donnant un marché auquel elle ne pourra jamais suffire; 2o. En la débarrassant de la concurrence anglaise qui arrête ses progrès.

En effet, la concurrence américaine n'est pas à craindre, à raison de la condition économique des Etats-Unis qui est plus défavorable que la nôtre pour les causes que nous avons mentionnées déjà.

Il serait de l'intérêt des capitalistes américains comme des capitalistes canadiens, d'apporter ici leurs capitaux, de les investir dans les entreprises industrielles, et bientôt sans doute, les manufactures de toutes sortes surgiraient en grand nombre; notre population trouverait un travail bien rémunéré, la propriété augmenterait en valeur, et les transactions commerciales, pour avoir changé de nature, n'en prendraient pas moins des proportions immenses.

Le marché américain est infiniment plus avantageux que celui d'Angleterre et de tout autre pays.

Tandis que d'un côté nous exportons beaucoup plus que nous importons, c'est le contraire pour l'autre. C'est ainsi que durant l'année expirée le 30 juin 1870—la dernière dont

nous avons les rapports officiels—nous trouvons les chiffres suivants:

Exportations aux Etats-Unis....	\$32,984,452
Importations des Etats-Unis....	24,728,106

Surplus d'exportations.....	\$8,256,286
-----------------------------	-------------

Pour l'Angleterre, il n'en est plus de même, comme on va voir:

Importations d'Angleterre.....	\$38,595,433
Exportations en Angleterre.....	24,950,925

Surplus d'importations.....	\$13,644,508
-----------------------------	--------------

Telle est en quelques chiffres la différence pour le commerce canadien entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Ceux-ci sont notre marché naturel pour vendre, tandis que celle-là peut être regardée à bon droit comme notre comptoir d'achat.

Voilà pour le beau côté de la question. Mais toute médaille a un revers.

1o. Si la suppression des douanes à la frontière doit réduire les frais de la perception du revenu, elle réduira aussi le revenu lui-même, qui en 1870 s'est élevé à \$1,738,163.

Il est vrai que l'augmentation des droits sur les marchandises anglaises et autres pourrait peut-être compenser cette perte. Il y a pourtant lieu d'en douter, parceque la tendance du nouvel état de choses serait de réduire considérablement l'importation des produits manufacturés.

2o. L'union douanière aura pour résultat nécessaire—et c'est là qu'est la grande difficulté—de changer complètement nos relations avec la mère patrie. L'Angleterre deviendrait tout uniment une nation étrangère, dont les intérêts seraient antipathiques aux nôtres, tandis que les Etats-Unis seraient un allié intime, dont nous ne serions séparés que par une légère différence d'institutions.

Les américains seraient à proprement parler nos frères, et les anglais des étrangers, sinon des ennemis.

Il est évident pour qui veut ouvrir les yeux, que l'union douanière entraînerait nécessairement la rupture du lien colonial, et la proclamation de l'indépendance canadienne.

L'hon. John Young l'a déclaré en face de la convention:—c'est là qu'il tend; tel est le but qu'il assigne à ses efforts. Il s'est prononcé contre l'annexion qui mettrait à la charge du Canada une énorme dette contractée pour des fins non productives—la guerre civile—quand nous avons besoin de toutes nos ressources pour développer les richesses naturelles du pays.

3o. L'union douanière placerait aussi la politique canadienne entièrement sous la dépendance de la politique américaine. L'imposition des taxes tant intérieures qu'extérieures serait naturellement réglée par l'associé le plus puissant, dont les intérêts primeraient ceux du plus faible. Et il n'est pas nécessaire d'être prophète pour prédire que la conséquence finale de cet état de choses serait l'annexion, ou une rupture violente après un laps plus ou moins long de temps.

Voilà, dans leur ensemble et leur détail, les avantages et les dangers de l'union douanière.

C'est au peuple de ces pays de poser mérament les uns et les autres et de dire quelles considérations doivent l'emporter:—celles de l'intérêt ou celles du sentiment?...

POST CARDS.

Le rapport de la vente de Post-Cards en Angleterre pour les premiers six mois porte le nombre à 58,455,960.

UNE OPINION AMÉRICAINE.

Il est intéressant de savoir comment les américains envisagent la position relative du Canada et des Etats-Unis, le caractère actuel de leurs relations, ce qu'elles devraient être dans leur intérêt mutuel.

Nous extrayons en conséquence du rapport du comité exécutif de la chambre nationale de commerce des Etats-Unis la partie qui traite de cette importante question:—

A une assemblée du conseil à Washington, l'état des relations commerciales des Etats-Unis avec le Canada fut pris en considération, et il fut résolu de se réunir à Boston et de convoier la chambre de commerce de la Puissance à envoyer des délégués à la conférence. Cette assemblée eut lieu au mois de juin, trois messieurs de Montréal et un de Halifax représentaient les marchands canadiens. Le résultat de ce qui s'y passa fut de placer sur le programme la question générale et d'inviter la chambre de commerce de la Puissance à déléguer des représentants à la réunion annuelle d'aujourd'hui. La chambre accepta promptement cette invitation, et nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à ses délégués.

Un comité du conseil reçut aussi instruction de correspondre et conférer avec un comité qui fut ensuite nommé par la chambre de commerce de la Puissance. Une conférence devait avoir lieu entre eux le 1^{er} octobre à Chicago, à la glorieuse invitation de la chambre de commerce de cette ville, mais le grand incendie des 8 et 9 octobre du même mois l'empêcha, et depuis il n'a pas été jugé à propos de fixer un nouveau rendez-vous.

L'occasion actuelle, cependant, permettra un échange complet d'opinions, et il faut espérer qu'il tendra à faciliter l'adoption d'un plan qui permettra aux deux pays de créer et de maintenir des relations amicales et profitables de commerce.

M. E. Larned, agent spécial chargé par le secrétaire du trésor, en vertu d'une résolution du congrès, de s'enquérir de l'état et de l'étendue des Etats-Unis avec les diverses colonies britanniques dans l'Amérique du Nord, débute comme suit dans son rapport en date du 28 janvier 1871:—

"Entre les Etats-Unis et les colonies anglaises y adjacentes au nord, les relations commerciales devaient naturellement être aussi intimes et aussi étendues que celles qui existent dans les limites de l'Union entre les divers Etats particuliers ou tout groupe particuliers d'entremer. De fait, la liaison naturelle entre la Puissance du Canada et nos propres Etats du Nord, du Nord-Ouest et de l'Est est telle qu'il en existe d'aussi intime entre très peu d'Etats de notre Union. Plus de la moitié de la ligne de division des deux territoires est formée par un grand débouché naturel de communications commerciales—par le plus beau et le plus utile canal maritime de trafic dont la nature ait doté le continent américain.

"Les lacs qui nous servent de limites nous lient plutôt qu'ils nous séparent du pays étranger qui se trouve de l'autre côté; tandis que le fait que le grand fleuve par lequel leurs eaux s'épanchent vers la mer ne fait qu'ajouter à l'intimité de la liaison des deux pays.

"La péninsule canadienne entre les lacs est placée comme un coin dans le territoire américain. C'est à travers que se trouve la route la plus courte entre nos Etats du Nord-Ouest et ceux de l'Est. Géographiquement, dans la structure naturelle de cette zone énergique du continent qui se trouve entre la quarantième et la quarante-sixième parallèle, la province d'Ontario occupe, relativement au commerce entre l'Est et l'Ouest, la position de clef de route.

"La province de Québec à travers laquelle le St. Laurent passe pour atteindre l'Atlantique, n'a guère moins d'avantages, et sous quelques rapports, si l'on prend en considération les possibilités commerciales futures, peut-être en a-t-elle davantage. Sur le rivage de la mer, on ne peut trouver de différence entre les provinces maritimes de la Puissance et nos Etats de l'Est."

La population des quatre provinces qui constituent maintenant la confédération est évaluée à quatre millions d'âmes; celle de Terre-Neuve et de l'Île du Prince Edouard à 200,000.